

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
LE 14 DÉCEMBRE 2022**

Sont présents:

Madame Nathalie Delmaire, messieurs Réal Déry, Alain Durand, siégeant sous la présidence de monsieur Denis Huberdeau.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Sont absents;

Madame Mélina Le Blanc, messieurs John Bradley et Alain Desrosiers.

NOMINATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Considérant l'absence du président du comité;

Les membres nomment monsieur Denis Huberdeau à titre de président pour cette réunion.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que proposé.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 23 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau et unanimement résolu que le rapport du 23 novembre 2022 soit accepté tel que rédigé.

**P.I.I.A. KAREL GOULET
NOUVELLE CONSTRUCTION ; LOT 5 310 933**

Considérant la demande de monsieur Karel Goulet relativement au remplacement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 310 933 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que le plan respecte les critères du règlement sur les P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par madame Nathalie Delmaire et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

**P.I.I.A. KARL JEANNOTTE
NOUVELLE CONSTRUCTION ; LOT 5 311 030**

Considérant la demande de monsieur Karl Jeannotte relativement au remplacement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 030 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que le plan respecte les critères du règlement sur les P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Alain Durand et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande conditionnellement à une marge latérale minimum de 15 mètres au sud de la maison, et recommande son acceptation.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Alain Durand et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h00

Yvon Tardy
Secrétaire du comité et
Directeur des services techniques

Denis Huberdeau
Président ad hoc du
comité d'urbanisme